

# Quelques fondamentaux sur le secteur associatif

1. Le poids du secteur associatif
2. Quelques repères historiques
3. La diversité des associations dans l'économie

Marthe Nyssens  
UCLouvain, CIRTES

# 1. Le secteur associatif en Belgique (2014)

18 847  
établissements  
employeurs  
(467.000 salariés,  
12,3% de l'emploi)

- ASBL, AISBL
- Unions  
professionnelles
- Fondations

---

Hors établissements  
scolaires du réseau  
libre (ASBL)  
(Compte satellite, 2014)

± 60 000 ASBL  
actives avec du  
bénévolat  
seulement\*

*Près 1 166 000  
personnes  
bénévoles dans  
des organisations  
dont 83% dans  
des ASBL*

(FRB, 2015)

\*NB: ± 50 000 ASBL  
existent encore  
juridiquement, mais n'ont  
plus d'activité

Assoc. de fait:  
très nombreuses  
avec du bénévolat  
seulement

## 2. Les sources de la vie associative

- Nombreuses formes de vie associative bien identifiées depuis l'Antiquité:
  - Hétairies grecques, "collegia" à Rome
  - Associations monastiques, guildes, confréries, associations compagnoniques au Moyen-Age
  - Sociétés agricoles de secours mutuel en Chine (7e-8e siècles)
  - Castes professionnelles en Inde
  - Confréries et groupes de travail en Afrique et en Amérique pré-colombienne
- Mais les groupements volontaires ne peuvent exister en dehors de règles strictes et de tutelles fortes (politiques, religieuses, etc.)

- 18e et 19e siècles: émancipation progressive mais difficile de la vie associative
  - "Friendly Societies" en Angleterre, Etats-Unis, Australie,...
  - Sociétés savantes, cercles littéraires, clubs (siècle des Lumières)
  - Associations clandestines de la franc-maçonnerie
- Révolution française : en opposition avec la liberté d'association (pas de corps intermédiaires entre l'individu et l'Etat)
  - Décret d'Allarde et Loi de Chapelier en 1791: interdiction des corporations et des coalitions (ouvrières et patronales)
  - Loi de 1810: pas d'association sans autorisation de l'Etat
  - Conflits incessants entre la République et les initiatives de l'Eglise: interdiction des congrégations en 1792
  - Révolution de 1848, Commune de Paris (1871): rares périodes de liberté associative
  - Liberté d'association reconnue seulement en 1901.

- **Avancées importantes au 19e siècle**

- Foisonnement associatif aux Etats-Unis
- Tocqueville (1835): « Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science-mère: le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là »
- Reconnaissance de la liberté d'association en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique (1831)
- Multiples initiatives mutualistes et coopératives sans statuts juridiques formels liées à l'associationnisme ouvrier (sociétés de secours mutuel) et paysan (coopératives d'épargne et de crédit)
- Belgique: cadres légaux pour les mutuelles (1851) et pour les coopératives en 1873, mais seulement en 1921 pour les ASBL

=>

**Lente et difficile émergence de la liberté d'association**

**Multi – fonctionnalité : sociale, économique, politique**

- Rôle majeur dans la construction de l'Etat Social et co – construction des politiques publiques: santé (hopitaux...), enseignement (école libre), action sociale (maison de repos, accueil de la jeunesse, personnes handicapées...)
- et .... aujourd'hui rôle d'innovation sociale dans de nouveaux champs (insertion, culture, prise en charge de la dépendance, accueil des migrants,...)
- D'une régulation tutélaire : services financés et encadrés par la puissance publique agissant ainsi comme « tutrice » des bénéficiaires subventionnés à une régulation quasi – marchande...

- Vers une régulation quasi –marchande au nom de l'efficacité  
« new public management »
  - dissociation des fonctions de financement des fonctions de production/prestation
  - intervention financière et régulatrice des pouvoirs publics
  - de la subvention au contrat
    - Uniformisation autour des règles réduisant au minimum la latitude des services
    - Evaluation sur les outputs (classement) plutôt que via la régulation des inputs
    - Client versus Usager

- Mise en concurrence de prestataires aux missions différenciés: lucratif et non lucratif, privé et public
  - Via des appels d'offre au niveau local
  - Via des subventions à la demande (« chèque »)
- Les services d'intérêt général sont – ils un marché comme les autres ou méritent-ils un traitement différent ?
- (Toutes) les associations peuvent – elles être réduites à des prestataires de services au même nom des sociétés commerciales ?

### 3. Les associations et entreprises sociales dans le paysage socio - économique

Intérêt général (IG)

Ressources publiques  
dominantes

Etat

Ressources  
hybrides

Assoc.-IG

Ressources  
marchandes  
dominantes

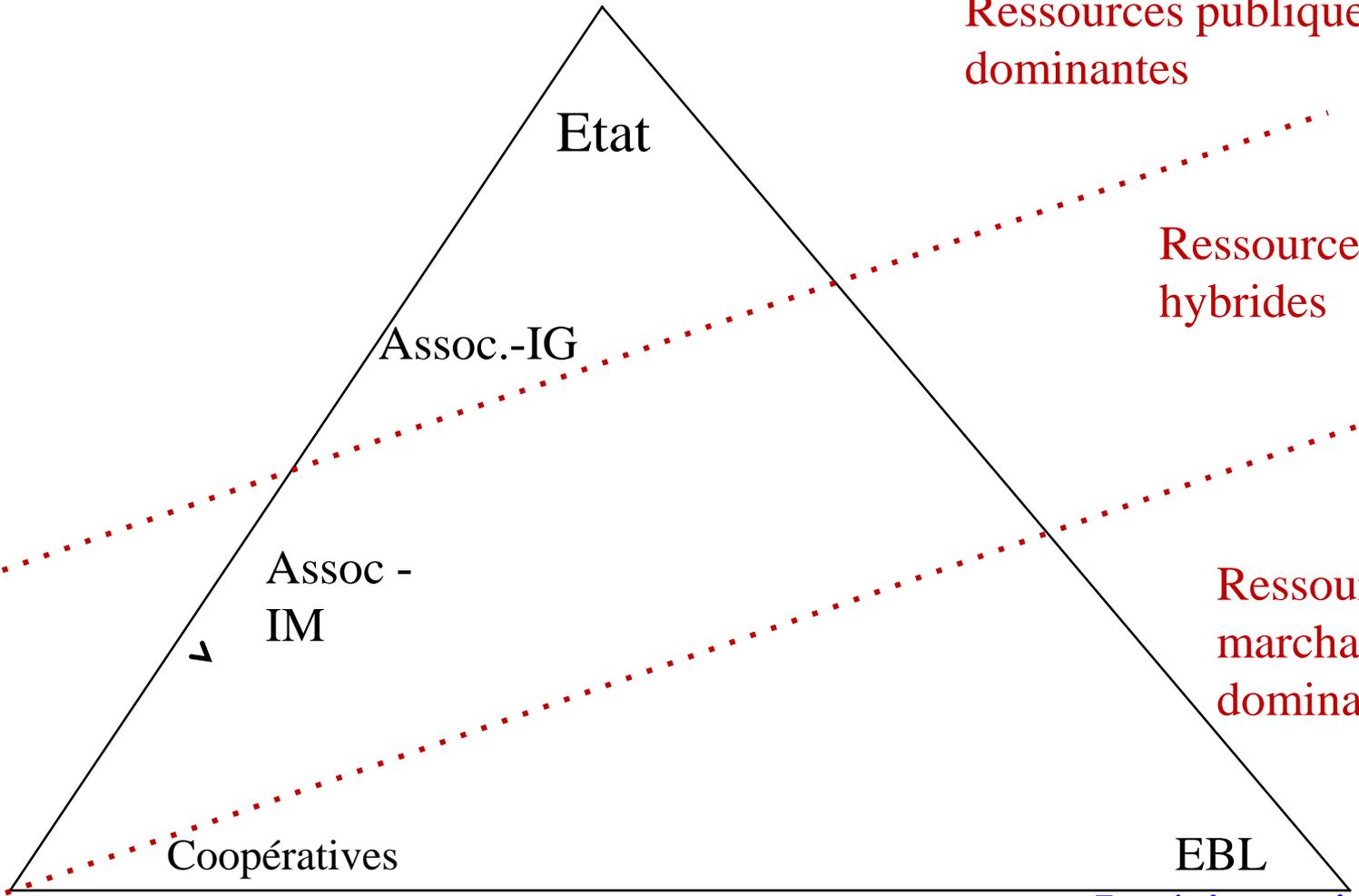
Assoc -  
IM

Coopératives

EBL

Intérêt  
Mutuel  
(IM)

Intérêt capitaliste  
(IC)



# 1. Des associations "entrepreneuriales"

Associations développant des activités (quasi-) marchandes ou/et des stratégies entrepreneuriales, avec prise de risque économique, afin de soutenir leur mission sociale

- Une association dont l'activité (quasi)-marchande est en lien avec la mission de l'organisation
- Une filiale d'une association qui développe une activité marchande pour soutenir sa mission sociale

Logiques  
d'actions  
général des  
modèles d'ES

Intérêt général (IG)

Ressources publiques  
dominantes

Etat

Ressources  
hybrides

Assoc.d'IG

AE

Ressources  
marchandes  
dominantes

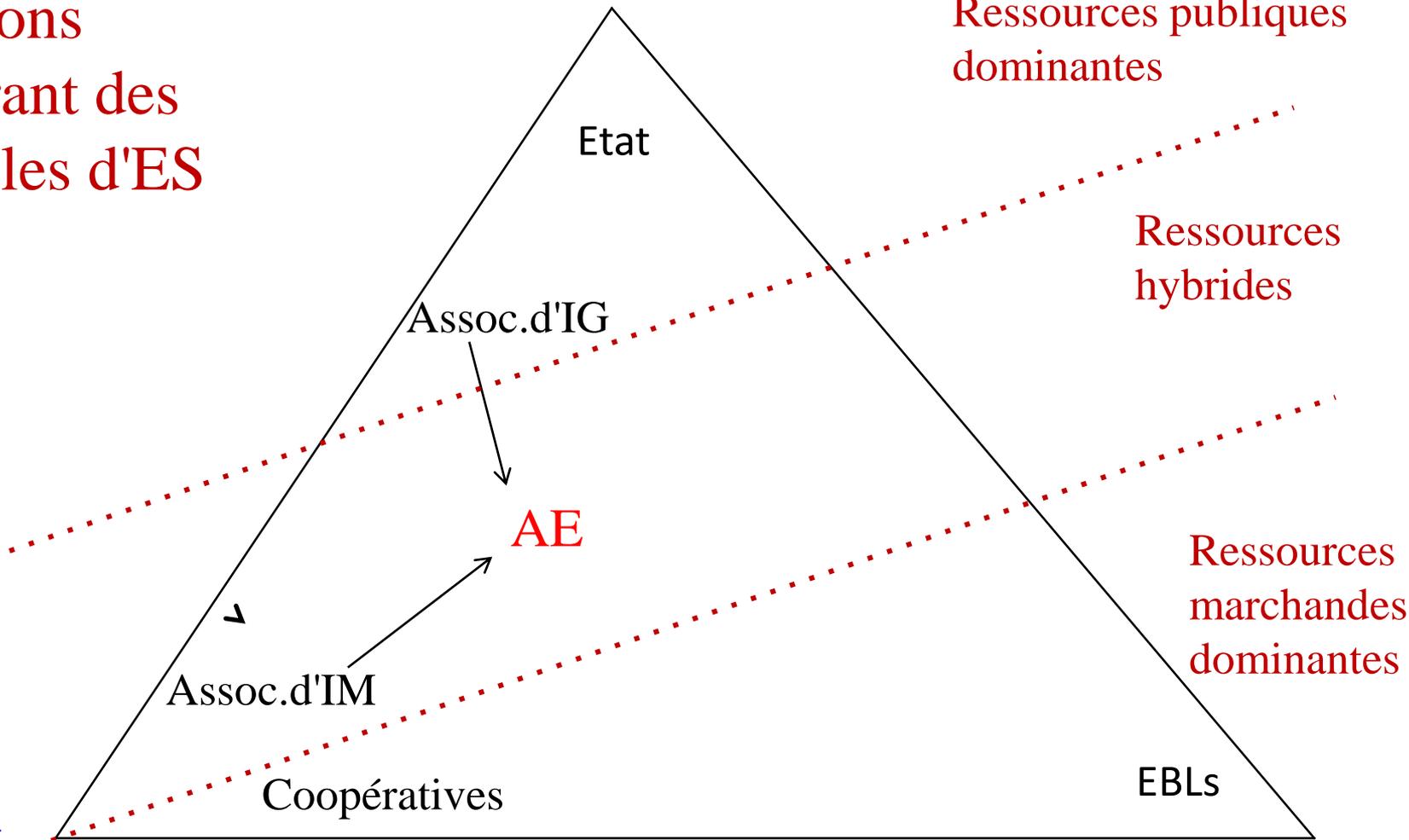
Assoc.d'IM

Coopératives

EBLs

Intérêt  
Mutuel  
(IM)

Intérêt  
capitaliste  
(IC)



## 2. Coopératives sociales

Coopératives caractérisées par

- "Double qualité"
- Démocratie économique
- Combinaison du service aux membres et à l'ensemble de la collectivité
  
- Un seul type de membre
- Plusieurs types de membre

Logiques  
d'actions  
général des  
modèles d'ES

Intérêt général (IG)

Ressources publiques  
dominantes

Etat

Ressources  
hybrides

Assoc.d'IG

Ressources  
marchandes  
dominantes

CS

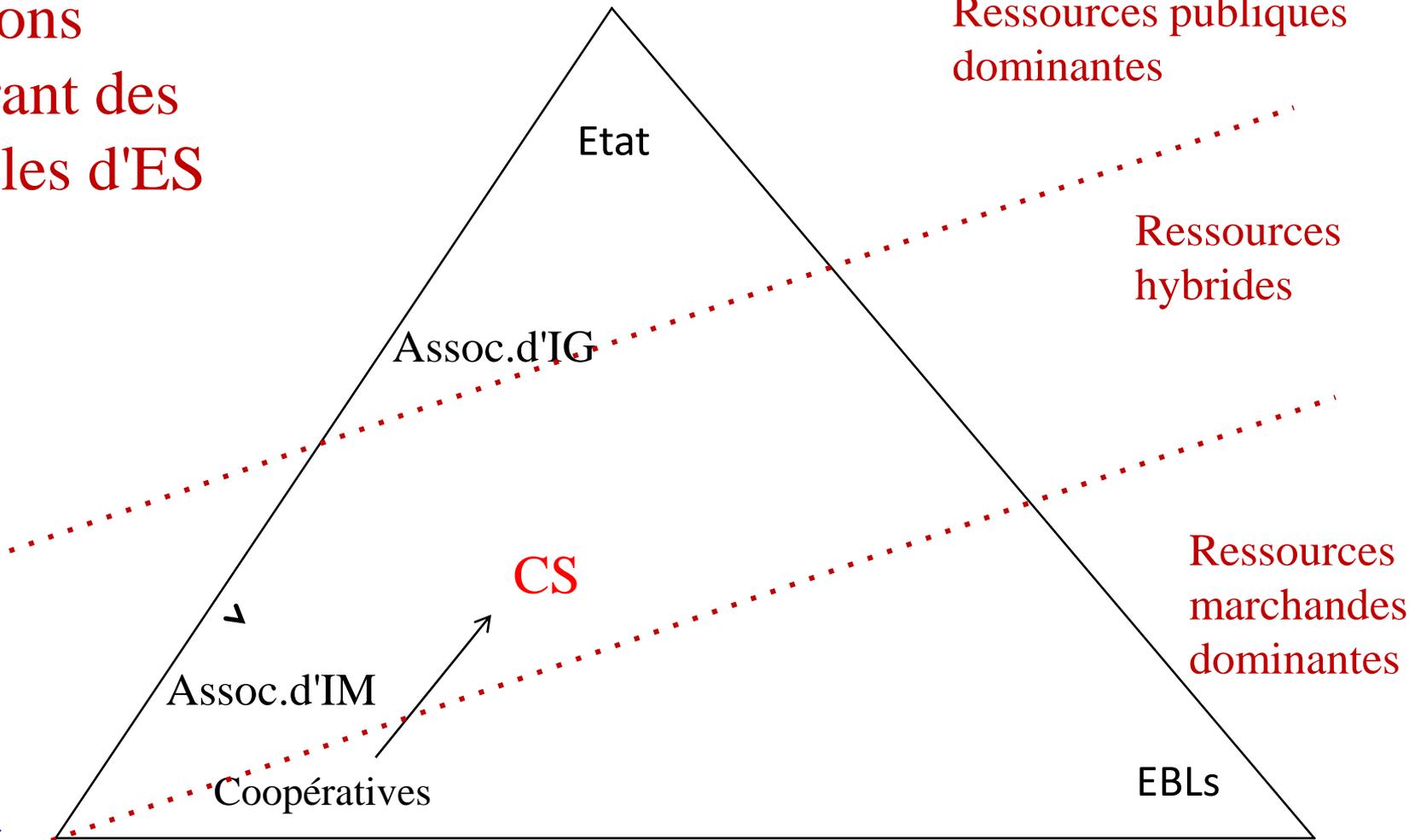
Assoc.d'IM

EBLs

Coopératives

Intérêt  
Mutuel  
(IM)

Intérêt  
capitaliste  
(IC)



### 3. "Social business"

Entreprises détenues par des actionnaires développant des activités avec une primauté de la finalité sociale

- PME combinant une finalité lucrative avec une primauté de la finalité sociale
- "Social business à la Yunus": une entreprise marchande à 100% qui ne distribue pas de dividende tournée entièrement vers sa mission sociale (Grameen – Danone)
- Stratégies d' "intrapreneuriat social" développées par des grandes entreprises au-delà de stratégies instrumentales de RSE

Logiques  
d'actions  
généralant des  
modèles d'ES

Intérêt général (IG)

Ressources publiques  
dominantes

Etat

Ressources  
hybrides

Assoc.d'IG

Ressources  
marchandes  
dominantes

SB

Assoc.d'IM

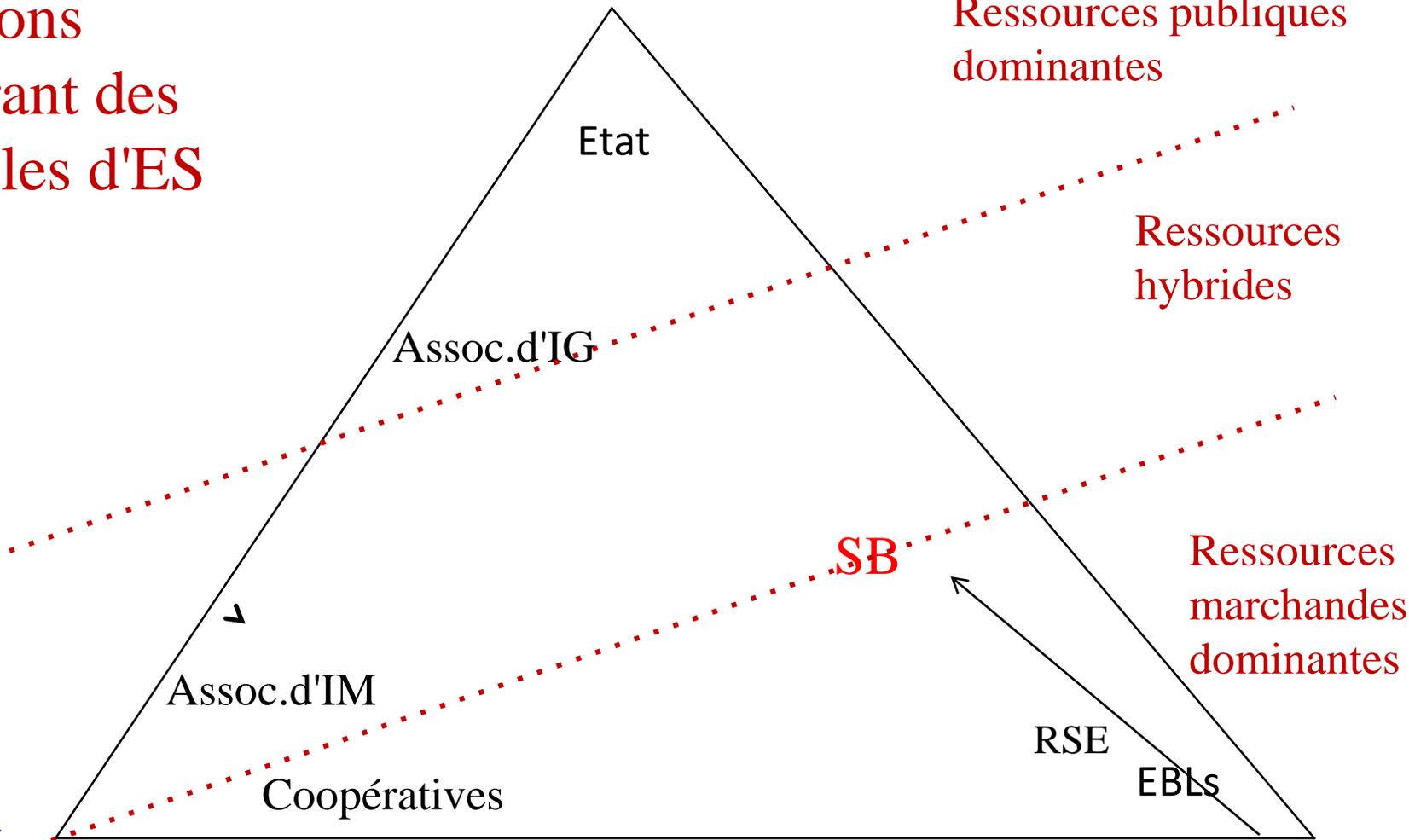
RSE

Coopératives

EBLs

Intérêt  
Mutuel  
(IM)

Intérêt  
capitaliste  
(IC)



## 4. Entreprises sociales publiques

"Spin-off" émanant du secteur public (bien souvent des ASBL...)

Logiques  
d'actions  
général des  
modèles d'ES

Intérêt général (IG)

Ressources publiques  
dominantes

Etat

Ressources  
hybrides

Assoc.d'IG

SEP

Ressources  
marchandes  
dominantes

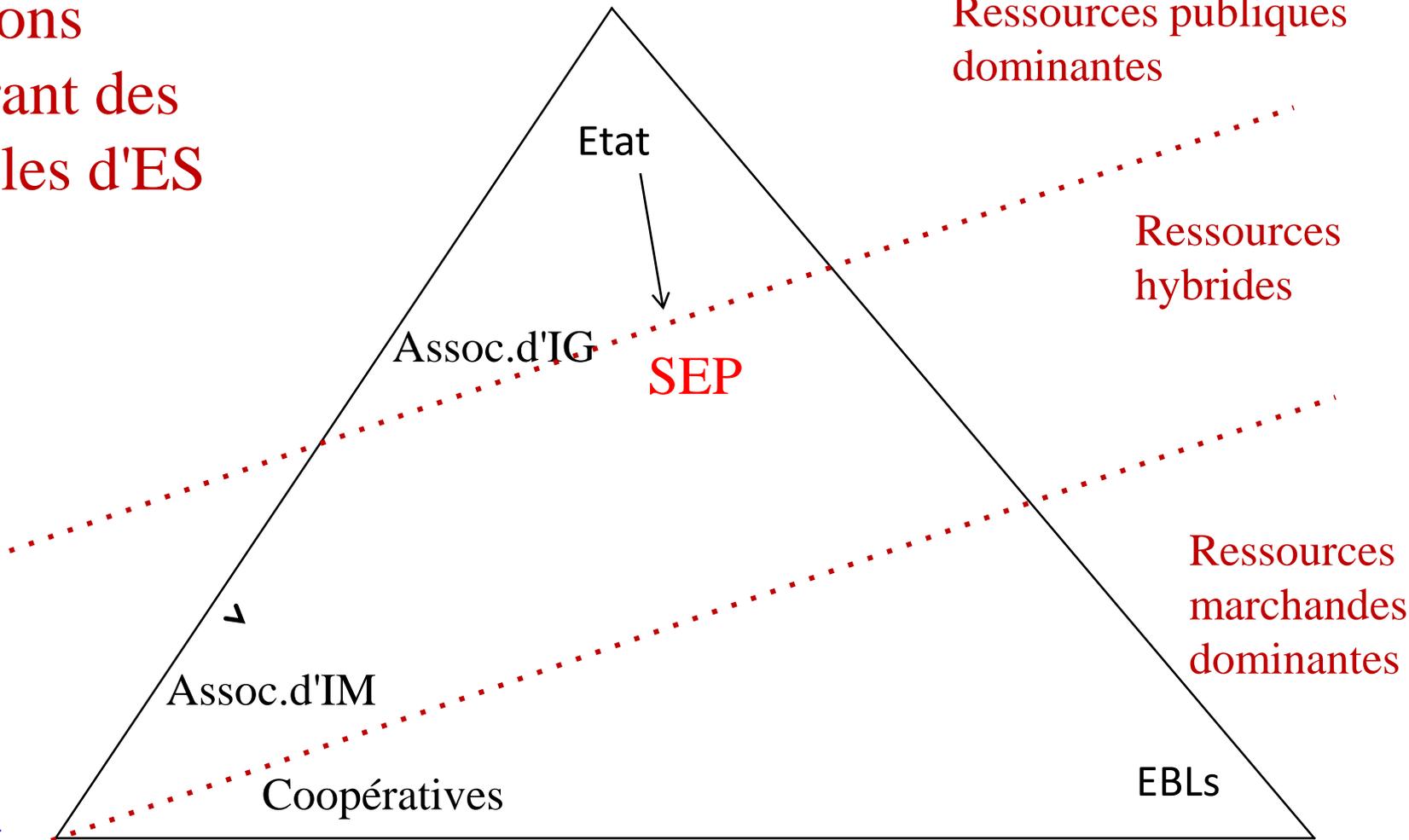
Assoc.d'IM

Coopératives

EBLs

Intérêt  
Mutuel  
(IM)

Intérêt  
capitaliste  
(IC)



Intérêt général (IG)

Ressources publiques dominantes

Etat

Ressources hybrides

Assoc. D'IG

SEP

AE

CS

SB

Ressources marchandes dominantes

Assoc.d'IM

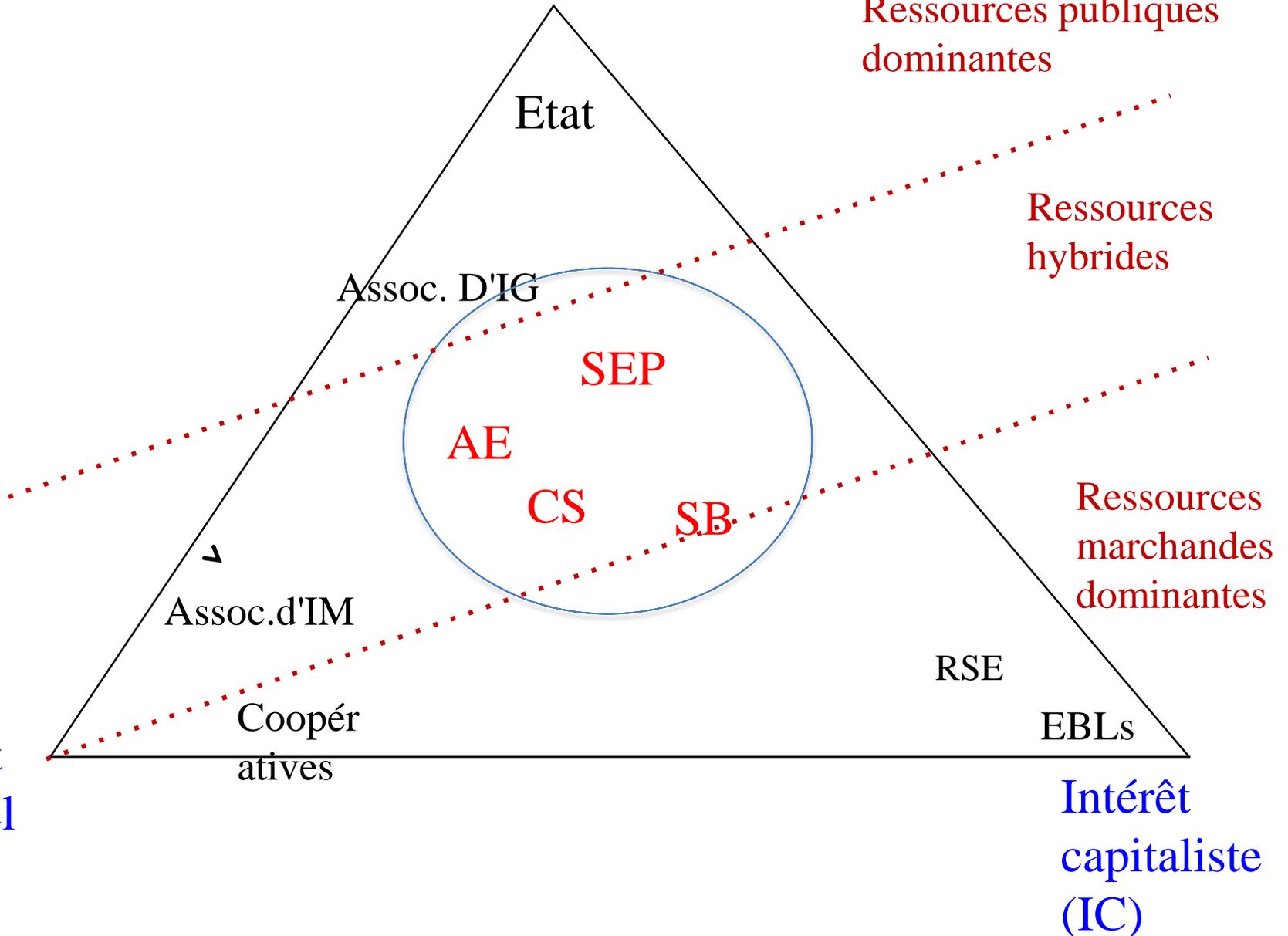
RSE

Coopératives

EBLs

Intérêt Mutuel (IM)

Intérêt capitaliste (IC)



- Reconfiguration de la prise en charge de l'intérêt général
- Diversité des modèles associatifs: intérêt mutuel et intérêt général, plus ou moins marchands
- Les "entreprises sociales" opèrent, aujourd'hui, sous différents statuts
- Dans l'ADN, des associations et des coopératives: démocratie économique, qualité de membres, AG et CA
- Double dimension des associations (à dimension variable):
  - économique comme producteur de biens et services
  - "politique" comme des acteurs citoyens dans l'espace public